

L'orientation n'est pas une marchandise! Pourtant, à Dol de Bretagne, dorénavant elle s'achète !

Que des prestations « d'aide à l'orientation » soient en vente sur un marché qui jour après jour devient de plus en plus important et juteux, nous le savions déjà.

Qu'un principal d'un collège public se porte acquéreur de ce type de produit contre le service public d'orientation (dont son établissement bénéficie régulièrement et gratuitement) est totalement inadmissible.

ACCOMPAGNER LA REFLEXION A L'ORIENTATION

Sous forme d'ateliers, cette action se propose d'accompagner collectivement et individuellement la réflexion préalable à l'orientation de votre enfant, élève de la classe de 3^{ème}7 en relation avec l'équipe pédagogique dans le cadre du projet du collège.

document original

LE DISPOSITIF

- > 2 Heures tous les 15 jours par ½ classe, le jeudi de 15 h 00 à 17 h 00 d'octobre 2006 à février 2007.

Ces deux heures de réflexion sont poursuivies par un travail de « recherche guidée » pendant les 2 semaines entre les ateliers, en utilisant l'outil Internet. L'animateur ORDI 35 présent dans l'établissement aide les élèves dans cette utilisation.

- > Les 3 premiers ateliers proposent une réflexion globale sur l'environnement professionnel :
 - Le secteur géographique
 - Le domaine d'activité
 - Le métier
 - L'entreprise
- > Le 4^{ème} ateliers se centre sur l'élève :
 - Ses affinités
 - Ses désirs
 - Ses compétences et ses capacités

Les élèves seront reçus individuellement afin de leur donner les résultats de tests visant à leur permettre de mieux cerner leur personnalité.

- > Les ateliers 5 et 6 visent à la formulation d'un projet, c'est-à-dire à l'expression réelle et organisée des éléments servant d'appui à l'élève dans le choix de son orientation. Les parcours (cycles longs-cycles courts) seront également abordés.

L'ANIMATION

Ce dispositif est mis en place par le Conseil Général en partenariat avec BUROSCOPE, Société Rennaise de Formation Professionnelle, d'Aide à l'Insertion et à l'Orientation et avec le collège Paul Féval de DOL DE BRETAGNE.

L'animatrice, X (anonymé par nos soins) s'intéresse particulièrement aux problématiques d'organisation du travail personnel et d'orientation.

Une fois de plus, la stratégie (dorénavant bien rodée) pour privatiser les services publics est en œuvre. Cette fois, c'est le service public d'orientation qui en est la cible.

Petite leçon de stratégie marketing : Ou comment privatiser en 4 étapes

1/ Rendre par une communication médiatique débridée l'activité de service public visée coupable de tous les maux. Ainsi, le chômage, l'échec scolaire, la mauvaise insertion professionnelle des jeunes, leurs projets irréalistes..... ont pour cause principale la mauvaise orientation. (Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage)...

2/ Affaiblir parallèlement le service public susnommé en diminuant graduellement ses moyens de fonctionnement tant humains que matériels★. Malgré le surinvestissement des personnels qui mettent les bouchées doubles pour compenser, la qualité du service rendu finit inmanquablement par se dégrader.

3/ Laisser macérer les 2 ingrédients précédents un certain temps. (Que les actionnaires potentiels se rassurent, ce processus est généralement assez rapide).

4/ La situation est mûre pour (au nom de l'efficacité et d'une saine concurrence libre et non faussée) transformer l'activité de service public en marché que l'on ouvre progressivement mais sûrement aux officines privées.

Bingo ! Opération privatisation - marchandisation réussie !

Certes, il ne s'agit là que d'un épisode local et encore isolé du processus de destruction du service public d'orientation. Néanmoins, la machine de guerre est bel et bien lancée. Certes, cet avatar est sans doute largement dû à la volonté farouche d'un chef d'établissement de faire du zèle, d'être à la pointe du modernisme libéral en osant aller plus loin que ses petits camarades. Il n'en demeure pas moins que quelques constats et questions d'importance se posent.

- Le conseil général d'Ille et Vilaine s'est prêté de bonne grâce à cette opération mercantile. C'est bien lui qui finance les interventions de cette officine privée. Pour ce faire, il n'a pas hésité à investir un champ de compétence qui ne relève absolument pas de ses attributions. C'est totalement inacceptable !
- Quid dans cette affaire du rôle de l'inspection académique sensée être la garante du service public d'éducation (dont fait partie le service public d'orientation) ? Elle n'a rien vu et donc n'a rien fait ? Cela constituerait déjà une faute grave, car en tout état de cause, sa responsabilité est engagée ! Elle a vu, mais n'a rien fait ? Ce serait encore plus grave ! Elle a impulsé la chose ? Et là, ce serait purement monstrueux.
- Quid du conseil d'administration du collège Paul Féval ? Ce projet de contractualisation lui a-t-il été présenté ? Si oui, a-t-il été voté ?

Sud Education fera tout pour obtenir des réponses claires à ces questions importantes. Mais quelque soit l'enchaînement des faits et la répartition des responsabilités, le plus grave c'est bien la situation et le précédent ainsi créé. A savoir :

Une officine privée prestataire de services payants intervient dans un établissement scolaire public sur un domaine couvert et pris en charge par le service public d'orientation et l'équipe éducative

Sud Education dénonce toute intrusion de la sphère marchande privée dans l'enseignement public.

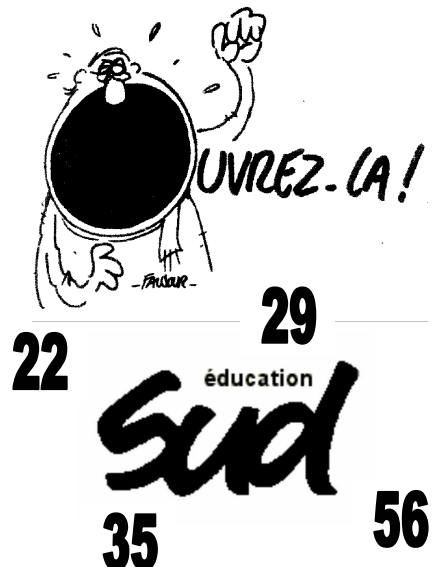
Nous invitons les enseignants, les parents d'élèves, les conseillers d'orientation psychologues ... à refuser que les formateurs de cet organisme privé et marchand entrent au collège pour servir leur soupe aux élèves. Ils n'y sont pas habilités et n'y ont pas leur place. DEHORS !!!

Si les Conseillers d'Orientation Psychologues ne sont pas assez nombreux pour assurer un service public de qualité, il faut et il suffit d'augmenter substantiellement le nombre de postes aux concours



- ★
- 50 postes supprimés en 2005,
- baisse continue des recrutements (divisés par 5 depuis 2003 : 259 en 2003, 150 en 2004, 136 en 2005, 55 en 2006 50 annoncés pour 2007) et qui atteignent depuis 2 ans un niveau catastrophique au regard du nombre de départs en retraite (estimés à 300 par an à partir de 2006, la moitié de la profession ayant plus de 50 ans),
- fermeture de CIO,
- baisse des budgets de fonctionnement des CIO d'état et pour les CIO départementaux, même s'ils semblent mieux lotis, menace de désengagement de certains conseils généraux,
- baisse des frais de déplacement.

Les conditions de travail ne cessent de se dégrader, les moyens manquent, ce qui ne permet plus d'assurer un service public de qualité.



**L'école n'est pas une entreprise,
L'éducation et l'orientation ne sont pas des marchandises,
Les établissements scolaires, les élèves et leurs parents ne sont pas des clients !**